

Procès-verbal de la **séance extraordinaire du conseil des commissaires** tenue par vidéoconférence Zoom le 7 mai 2020, à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Guy, les commissaires Brunke, Daly, Dionne, Schaler, Egan, Graham, Young, Garbutt, Labadie, McCrank et Larventz; les commissaires-parents Boucher, Davis, Brennan et Cornforth.

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directrice des ressources financières S. Cox

Directeur des services éducatifs S. Aitken

Directeur des ressources humaines T. Kharyati

Le directeur général M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield, et la directrice générale adjointe / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

Appel à l'ordre :

Le président Guy appelle la réunion à l'ordre à 19 h 19.

C-19/20-120 Adoption de l'ordre du jour

LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président

Le président Guy présente son rapport oral qui aborde, entre autres, les points suivants :

- L'énorme responsabilité qu'avait la CSWQ de planifier la réouverture des écoles le 11 mai, tout en assurant la santé et la sécurité de tous les élèves et employés sur son vaste territoire.
- Merci à tous les membres du personnel et de la direction de la CSWQ pour la diligence et la résilience dont ils ont fait preuve en mettant en œuvre un plan aussi monumental en si peu de temps.

Rapport du directeur général

Le directeur général, M. Dubeau, fait une présentation sur l'état de préparation de la CSWQ à la réouverture des écoles durant la pandémie de COVID-19.

Extrait de la présentation :

Au président Guy et à tous les commissaires,

Le lundi 27 avril en après-midi, le ministre de l'Éducation, M. François Roberge, a annoncé que les écoles primaires situées à l'extérieur du Grand Montréal rouvriraient le lundi 11 mai. Le premier ministre

Legault et le ministre Roberge ont répété cette directive à plusieurs reprises dans différents rapports des médias, à des conférences de presse et dans la correspondance officielle du ministère de l'Éducation.

*Depuis cette date, notre équipe a travaillé prudemment et sans relâche pour préparer nos écoles au retour sécuritaire de nos élèves et de notre personnel. *Il est important de noter que la décision de rouvrir nos écoles vient du gouvernement et qu'elle est appuyée par Santé publique Québec. Cette décision n'a PAS été prise par la commission scolaire ni par les écoles. En tant que responsables de l'éducation, il est de notre devoir de donner suite aux directives du gouvernement et de faire tout en notre pouvoir pour veiller à ce que nos élèves et nos employés retournent dans un milieu d'apprentissage sécuritaire et favorable, quelle que soit notre opinion personnelle sur la décision du gouvernement du Québec.*

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec a déclaré publiquement que nous ne rouvrirons nos écoles que lorsque nous aurons répondu aux normes de sécurité fournies par le gouvernement du Québec. En tant qu'éducateurs du système d'instruction publique, je suis sûr que je parle pour tous mes collègues quand je dis que nous ne compromettrons jamais la sécurité de nos élèves et de notre personnel. Elle a été et sera toujours notre priorité absolue.

D'après les critères de sécurité que nous a fournis le gouvernement du Québec, le rapport ci-après soulignera notre capacité à rouvrir nos écoles le 11 mai, conformément aux directives du ministère de l'Éducation.

Le rapport aborde les points suivants :

- Sécurité des élèves et du personnel
- Équipement de protection personnelle (EPP)
- Protocoles pour des cas possibles de COVID-19 dans une école ou un centre
- Organisation physique
- Dotation en personnel
- Présence et inscription des élèves
- Organisation scolaire / établissement des horaires
- Pédagogie et évaluation
- Nettoyage et entretien
- Transport scolaire
- Plan de communication

Réouverture des écoles primaires de la CSWQ durant la pandémie de COVID-19

ATTENDU QUE toutes les écoles de la province de Québec sont en confinement complet depuis le 13 mars 2020, à la suite d'une décision prise par le gouvernement du Québec à cause de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé les dates du 11 mai pour les écoles situées à l'extérieur du Grand Montréal et du 19 mai pour l'île de Montréal comme dates cibles pour la réouverture des écoles primaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec (CSWQ) a d'abord et avant tout la responsabilité de veiller à la santé et à la sécurité de tous ses élèves et employés;

ATTENDU QUE, conformément à ses droits constitutionnels, la CSWQ a l'autorité légale de gérer ses écoles et ses centres, et de gérer et de contrôler ses établissements de langue minoritaire;

ATTENDU QUE la CSWQ adhère au principe de subsidiarité en évaluant les besoins et les capacités de ses communautés d'apprentissage afin d'assurer une décision éclairée concernant la réouverture ou la non-réouverture d'une école ou d'un centre donné;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré que le retour à l'école des élèves du primaire n'est pas considéré comme étant obligatoire, mais que c'est plutôt une décision volontaire qui revient aux parents ou aux tuteurs légaux de l'élève;

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE la Commission scolaire Western Québec évalue et détermine, sur recommandation de la haute direction, si les écoles et les centres sur son territoire peuvent rouvrir en toute sécurité, selon les normes de santé et de sécurité reconnues et les besoins organisationnels, afin de respecter les diverses directives du gouvernement du Québec.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la CSWQ informe les instances appropriées du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) des écoles et des centres qui peuvent rouvrir en toute sécurité à la date annoncée par le gouvernement du Québec;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la CSWQ informe les instances appropriées du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) des écoles et des centres qui ne peuvent pas répondre aux exigences pour rouvrir en toute sécurité à la date annoncée par le gouvernement du Québec et pourquoi;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE, si cela devient nécessaire en raison de préoccupations liées à la santé et à la sécurité qui ont été soulevées et examinées par les autorités sanitaires appropriées, le directeur général de la CSWQ soit autorisé à fermer une école avec un court préavis et qu'il informe le conseil des commissaires d'une telle décision, ainsi que les instances appropriées du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

C-19/20-121 Motion de report temporaire : Réouverture des écoles primaires de la CSWQ durant la pandémie de COVID-19

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE de reporter la motion sur la réouverture des écoles primaires durant la pandémie de COVID-19 à la prochaine séance ordinaire du conseil des commissaires prévue pour le 26 mai 2020.

Pour : 9

Contre : 4

Abstention : 1

Motion adoptée

C-19/20-122 Levée de l'assemblée

LE COMMISSAIRE LARVENTZ PROPOSE la levée de l'assemblée à 21 h 39.